

## CONSULTATION

1o La prescription repose-t-elle sur le droit naturel ?

R. Oui.

2o Est-elle admise par le droit ecclésiastique comme par le droit civil ?

R. Oui.

Si on désire plus de détails, on n'a qu'à ouvrir les ouvrages qui traitent cette matière.

Changements ecclésiastiques dans le diocèse des Trois-Rivières

M. J. N. Tessier est nommé curé de Louiseville ; M. D. Houde, curé de S. Léon ; M. A. Gouin, curé de S. Adolphe ; M. E. Deguise est nommé vicaire à Yamachiche ; M. H. Lacerte, à S. Stanislas ; M. N. Desilets, aux Trois-Rivières : MM. A. Landry, et Ed. Paneton deviennent professeurs au séminaire.

L'Eglise catholique en Suisse. (1800-1890). (1)

En 1800, Zurich n'avait pas encore un seul catholique ; et c'est seulement vers 1810 qu'on put commencer à y dire la messe, dans l'arrière chambre d'un cabaret. Aujourd'hui, les catholiques y sont au nombre de 9000. Ils avaient élevé une belle église, un presbytère, et des écoles que le gouvernement cantonal leur a volés en 1873 ; mais, sans se décourager, ils ont acheté immédiatement, au prix de 19,000 piastres, deux maisons et un vaste terrain pour y rétablir leurs œuvres.

C'est le jour de Pâques 1808 que le saint sacrifice de la messe recommença à Neufchâtel, d'où il était proscrit depuis 1530. Cette principauté ayant été cédée au général Berthier, celui-ci s'empressa de rétablir le culte catholique dans la chapelle du château.

En 1811, un prêtre français vint s'y fixer ; mais en 1815, Neufchâtel ayant été rétrocédé au roi de Prusse, le prêtre français retourna dans son diocèse, et l'évêque de Lausanne la remplaça par M. Aebischer, qui doit être considéré comme le premier curé. En 1827, on posa la première pierre de la chapelle catholique ; en 1844 on installa des écoles sous la direction des Frères ; et la

(1) Voir *Semaine Religieuse* de n° 35 (1898) jusqu'à ce jour.